Image not found or type unknown

# Je ne comprends pas la rubrique déduction entrée-sortie sur mon b

Par **lénavog**, le **16/05/2010** à **19:20**

Bonjour,
après 5 ans de CDI: serveuse bateaux de croisière fluvial,
j'ai démissionné le 10 avril 2010.
Mon bulletin de paie a une rubrique que je ne comprends pas:
déduction entrée-sortie: à retenir: -909.66
à quoi correspond ce montant?
mon employeur peut-il me déduire autant d'argent?
sachant que mon salaire était d'environ 1000euros/mois, sauf pour ce dernier bulletin de paie qui comprend le paiement de mes jours de récupérations.
Merci d'avance
cordialement,
Léna

Par **julius**, le **16/05/2010** à **21:39**

Bonjour,

Cette simple ligne est difficile à déchiffrer sans le document dans sa totalité.
A ma connaissance , cette ligne veut simplement dire que l'employeur déduit du compteur les jours de CPs ou récupérables qu'il vous doit , et vous devez trouver une ligne rappelant cette somme en positif , somme qu'il vous paie en temps qu'indemnité compensatrice.

A vous lire,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés